

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 433

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181082

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Tranche 2 de la programmation du Contrat de Ville 2018 - Volet Politique de la Ville -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 433

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181082

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Tranche 2 de la programmation du Contrat de Ville 2018 - Volet Politique de la Ville - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Contrat de Ville de Saint-Etienne Métropole a été signé le 1er juillet 2015 par la Ville de Saint-Etienne, conformément à la délibération n° 266 du Conseil Municipal du 8 juin 2015. La géographie prioritaire du territoire métropolitain comprend 6 quartiers prioritaires (Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré) et 5 en "veille active" (Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-Saint Roch).

Le contrat de ville est constitué d'un contrat cadre porté par la Métropole et décliné en une convention d'application communale, délibérée lors du conseil municipal du 7 décembre 2015 par délibération n° 597, qui précise les enjeux par quartier. Il a une durée de 6 ans (2015-2020).

□ **Motivation et Opportunité :**

Le contrat de ville de la Métropole stéphanoise est, chaque année, le cadre d'un appel à projet lancé par les partenaires (Etat, Métropole, Département, Région, CAF,...).

L'objet de la présente délibération est d'engager la deuxième tranche de la programmation 2018. Il s'agit de soutenir rapidement la réalisation d'actions de proximité dans les quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Etienne.

□ **Contenu :**

Le contrat de ville s'articule autour de 4 piliers :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants,
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de la métropole,
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi,
- développer la laïcité, les valeurs de la République et lutte contre les discriminations.

Après une première tranche délibérée le 4 juin 2018, délibérations n° 197 et 198, la Ville de Saint-Etienne propose de soutenir, au titre de ses compétences et pour cette deuxième tranche, 17 actions et apportera un financement à hauteur de 64.750,00 €

Le tableau de programmation ci-dessous présente le montant des financements alloués pour chaque action :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2018 proposée
Amicale Laïque du Crêt de Roch	SE 2014 - Produire du commun	2 000 €
Maison du Crêt de Roch	SE 220 - Je décrypte l'information	2 000 €
Rues du développement durable	SE 232 - Le Réfectoire	1 000 €
Association Communautaire d'Actions et de Recherches Sociales (ACARS)	SE 102 - Aménagement parc P. Sémard	2 000 €
Collectif Soleil Solidaire	Soleil Solidaire	1 000 €
OGEC - Ecole Curé d'Ars	Projet culturel Quartiers Politique de la Ville	900 €
District de la Loire de Football	Appui administratif aux clubs	15 000 €
Ballets Contemporains de Saint-Etienne	Un oiseau pour la paix (Locaux répétition EPASE)	3 000 €

Le Béotien	Je suis la Vème République	5 000 €
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Loire (ADPEP 42)	Démarrage activités 12 - 17 ans	5 000 €
Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux (AGASEF)	Poursuite accueil	15 000 €
Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud	Activités et animation (musique)	2 000 €
PIMMS de Saint-Etienne (Point Information Médiation Multi Services Métropole Stéphanoise)	Ateliers socio-linguistiques	1 000 €
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA42)	Plan d'actions Jeunesse	5 000 €
Espace Alfred Sisley	Plan d'actions Jeunesse	1 000 €
Association Amicale et Philantropique des Anciens des Ecoles Publiques du Soleil, du Marais et du Treyve	Basket enfants	1 000 €
Football Club Saint-Charles Vigilante	Poste d'Educateur Sportif	2 850 €
TOTAL		64.750,00€

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 64.750,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	64.750,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subventions, dans le cadre de la tranche 2 de la programmation 2018 du volet stéphanois du Contrat de Ville, aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 64.750,00 €;

- approuver le versement en une fois des subventions versées aux associations bénéficiant d'une aide financière inférieure à 23 000,00 € en fonctionnement ;

- approuver les avenants qui sont établis avec les associations bénéficiant d'un montant de subvention supérieur à 23 000,00 € à savoir :

- avenant n° 9 à la convention financière approuvée par délibération du 27 novembre 2017 avec la Maison du Crêt de Roc,

- avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 27 novembre 2017 avec l'Amicale Laïque du Crêt de Roc,

- avenant n° 9 à la convention financière approuvée par délibération du 27 novembre 2017 avec l'Espace Alfred Sisley,
- avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 26 février 2018 avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Loire (ADPEP 42),
- avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 27 novembre 2017 avec l'Association Communautaire d'Actions et de Recherches Sociales (ACARS),
- avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 4 juin 2018 avec l'Association Départementale Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA 42),
- avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 27 novembre 2017 avec l'Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux (AGASEF).
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces avenants dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 55 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2018 chapitre 65 article 6574
	<p style="text-align: center;">Pour Extrait, Pour le Maire, Le Premier Adjoint</p> <p style="text-align: right;">Gilles ARTIGUES</p>